



Nanos

Les attentes des syndicats de travailleurs

Pierre-Yves Montéléon
Responsable confédéral santé au travail

Une position commune

Résolution adoptée par la Confédération Européenne des Syndicats le 25 juin 2008

- Un potentiel considérable
- Des incertitudes importantes
- Application du principe de précaution
- Recherche : inclure les aspects de santé et de sécurité
- Réglementation propre aux nanotechnologies
- Transparence
- Santé et sécurité de la population et des travailleurs
- Une véritable participation citoyenne aux débats

Une promesse de développement économique

Union Européenne :

2007 -2013 : 3,5 milliards d'euros

+ investissements privés

+ budgets nationaux (recherche)

- Estimations du marché mondial :

2014 : 2 à 10 millions de travailleurs

2015 : 1 000 milliards de dollars

- Une réalité déjà quotidienne :

Plus de 700 produits déjà commercialisés

(cosmétique, articles de sport, textiles, alimentation, peintures, construction, appareils électroniques...)

Des incertitudes importantes

- Quels effets sur la santé humaine ?
(voies de pénétration, persistance dans l'organisme...)
- Quels effets sur l'environnement ?
(stockage, dissémination, déchets)
- Quels bénéfices pour la société ?
(emploi, santé, économie...)
- Quelles règles éthiques ?
(applications médicales, militaires...)
- Quel encadrement juridique ?
(transparence , responsabilité du fabricant...)

Application du principe de précaution

Meilleur équilibre des budgets de recherche :
inclure systématiquement les impacts potentiels
sur la santé et l'environnement

Comblent les lacunes dans les connaissances
scientifiques

(métrologie, toxicologie, épidémiologie...)

Rendre publiques les informations disponibles

Pas de données, pas de marché

Réglementation propre aux nanomatériaux

Modifications du règlement REACH :

- Adapter le seuil d'enregistrement (< 1 tonne / an)
(par exemple : surface par unité de volume)
- Adapter le seuil du rapport de sécurité (< 10 t/ an)
(obligation d'évaluation des risques)
- Pas d'exemption d'enregistrement
(annexe IV et V de REACH)

Prendre en compte la non solubilité et la biopersistance de certains nanomatériaux chimiquement "inertes"

Transparence

Inventaire national des fabricants, importateurs et utilisateurs industriels

Etiquetage des produits contenant des nanomatériaux

Information complète sur les études et tests réalisés par les fabricants

Codes de conduite responsable, publics, évalués de façon indépendante et transparente

Traçabilité des nanomatériaux, y compris après leur inclusion dans un produit

Santé et sécurité des travailleurs

Incertitude sur la validité des protocoles de sécurité et l'efficacité des mesures de protection

Information et formation des travailleurs et des préventeurs

Recherche et développement d'outils de prévention

Mise à jour des fiches de données de sécurité

Association systématique des travailleurs à l'évaluation des risques et à l'élaboration des mesures de prévention

Il n'est plus possible d'accepter que des produits soient fabriqués sans connaître leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement

Assurer une participation citoyenne véritable au débat sur ces nouvelles technologies et leur acceptation sociétale